

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de VERNIOLLE

ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur  
la route départementale n°29 rue de Mounic (en agglomération )

**Le Maire de la commune de VERNIOLLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1 ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers de réglementer la circulation des véhicules sur la route départementale RD n° 29 en agglomération (rue de Mounic) dans la commune de Verniolle afin de permettre la suppression d'un branchement gaz de la propriété sise 1 rue de Mounic,

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du lundi 19 janvier 2026 et pour une durée de 5 jours, de 8h00 à 17h00, la circulation des véhicules sur la route départementale n°29 (rue de Mounic) est soumise aux prescriptions définies aux articles ci-dessous.

**Article 2 :** Sur la route départementale n°29, du PRO+000 au PRO+310, dans les deux sens de circulation :

- la route est interdite à la circulation.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place entretenue et enlevée par :

- INEO RSO - TSA 70011 - 69134 DARDILLY CEDEX

**Article 4 :** Une déviation sera mise en place :

- pour les véhicules provenant de La Tour du Crieu : par la rue du Pigeonnier et la rue du Mied des Vignes
- pour les véhicules provenant de la RD 112 : par l'avenue de Mirepoix

**Article 5 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

**Article 6 :** Le Maire de la commune de Verniolle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Lieutenant Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale,
- M. le Colonel, Directeur du S.D.I.S. du Département de l'Ariège,
- Mme La présidente du Conseil Départemental
- INEO RSO

Fait à VERNIOLLE, le 5 janvier 2026.

Le Maire  
Annie BOUBY



Publié le :

fermeture RD 29 (rue de Mounic)

commune de VERNIOLLE

1/3 000  
5 janvier 2026

0 100 200 m

KC1 - Route barrée + K22a Déviation >

VU POUR ETRE ANNEXE  
A MON ARRETE EN  
DATE DU... 05.01.2026  
LE MAIRE,



KC1 Route barrée à 0m + K22a Déviation >

Avenue de Mirepoix

Avenue du Gers